

L'Arbresle, le 15 septembre 2022

L'inspectrice de l'éducation nationale
chargée de la circonscription de
L'ARBRESLE

à

Mesdames, messieurs les directeurs
Mesdames, messieurs les enseignants
Mesdames, messieurs membres du RASED
Madame l'enseignante Pôle ressource
Mesdames, messieurs les ERSH
Mesdames de l'EMAS
Mesdames les médecins de l'éducation
nationale
Monsieur le directeur du DITEP Clair Joie
Mesdames, messieurs de la MDR antenne
de L'Arbresle

Année 20222023

Affaire suivie par
Fabienne TOURAINE
Téléphone
04 74 01 08 13
Courriel
Ce.0694008g@ac-lyon.fr

203, rue Jean MOULIN
69210 L'ARBRESLE

Note de service « Pôle ressource de la circonscription ».

La **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

La **Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014** instaure les pôles ressources de circonscription « pour l'aide aux élèves et aux enseignants ».

Le pôle ressource est constitué d'une équipe élargie (personnel éducation nationale + personnel de service de santé + personnel de service médico-social), pilotée par l'IEN. Le pôle ressource vise à faciliter les échanges entre les différents interlocuteurs pour agir ensemble et répondre aux différentes situations complexes dans les écoles.

Cette équipe est renforcée depuis cette rentrée scolaire par la nomination de madame Amandine Thiolier, enseignante du pôle ressource de la circonscription. Ses missions s'exercent essentiellement, les lundis et mardis. Elle est installée au bureau de la circonscription, joignable par téléphone et par courriel : ***poleressources.larbresle@ac-lyon.fr***

Le pôle ressource repose sur une école inclusive, qui met en œuvre le principe d'éducabilité des élèves et de l'autonomie des équipes enseignantes par la responsabilisation des acteurs de terrain.

Le pôle ressource de circonscription a pour objectifs :

- Répondre aux scolarisations difficiles qui se manifestent dans les écoles : soit en cas de crise, soit en prévention de la crise en accompagnant les équipes d'école.
- Accompagner aussi bien les élèves, leurs familles que les enseignants dans les difficultés qu'ils rencontrent.
- Permettre de tisser un réseau partenarial entre différents acteurs de l'éducation nationale et du Médico-social.

Le pôle ressource ne peut pas être saisi en première intention.

- Les équipes d'école doivent dans un premier temps avoir mobilisé les ressources internes à l'école - NIVEAU 1 - (rencontre famille, mise en place d'adaptations en classe / dans l'école, réflexions en équipe pédagogique, sollicitation du RASED, équipe éducative ou de suivi de scolarisation - si l'élève a un dossier MDPH)

Lorsque toutes les solutions ont été épuisées au sein de l'école et que la problématique perdure, le pôle ressource peut alors être saisi, si :

- la situation scolaire de l'enfant n'évolue pas, malgré des aménagements, aides et adaptations déjà mis en place dans la classe et dans l'école.
- la situation est bloquée, les relations avec la famille sont conflictuelles.
- lorsqu'il y a des mises en danger de l'élève concerné et/ou d'autres élèves.
- des mises en danger de l'enseignant(e) et/ou des autres adultes.
- Quand les modalités de scolarisation ou d'orientation sont à réinterroger.

Par qui le pôle ressource peut-il être saisi et comment ?

Le Pôle ressource peut être saisi par le directeur ou la directrice d'école, après concertation avec les membres du RASED, ou tout autre membre du Pôle ressources. (CPC, médecin scolaire, ERSH).

Le (la) directeur(trice) envoie un courriel au pôle ressource (en mettant en copie la circonscription), et ce afin de décrire la situation et les actions déjà effectuées au sein de l'école via la fiche de saisine dédiée, accompagnée le cas échéant de compte-rendu d'équipes éducatives, PPRE, PAP, MOPPS, IP.

Dans un premier temps, l'enseignante du pôle ressource étudie les éléments transmis par l'école.

Puis, l'IEN oriente vers l'équipe de veille du pôle ressource qui examine la situation. Un des membres de l'équipe de veille peut alors se rendre à l'école pour observer l'élève ou rencontrer l'équipe enseignante. L'IEN pourra aussi solliciter une intervention auprès de l'équipe mobile d'appui à la scolarité (EMAS).

Dans le cas d'une situation très complexe, l'enseignante du pôle ressource se déplacera le plus rapidement possible dans l'école concernée avant même de pouvoir réunir l'équipe de veille afin d'appréhender la problématique le plus finement possible.

Le pôle ressource de circonscription est composé en équipe plénière :

- L'IEN
- L'enseignante coordonnatrice du pôle
- Conseillers pédagogiques
- RASED
- Médecin scolaire
- EMAS
- 2 directeurs d'école
- Directeur du DITEP « Clair Joie ».
- MDR

Fabienne Touraine

